



PROCÈS-VERBAL

4

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **VENDREDI 4 MARS 2016** à 11 h 00.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, madame Sylvie Tremblay, secrétaire générale et monsieur Christian Portelance, secrétaire général adjoint.

Les membres du conseil excusent l'absence de madame Marie Plourde ainsi que messieurs Pierre Gagnier et Beny Masella. Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 11 h 00, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2016-063 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2016

PROPOSÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2016-064 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 5 FÉVRIER 2016

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par madame Marie Turcotte

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 5 février 2016.

CA-2016-065 AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ARBITRAGE AVEC LE GROUPEMENT DST

VU le rapport de la secrétaire générale et directrice exécutive – Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser, la signature d'un protocole d'arbitrage à intervenir entre la STM et le **GROUPEMENT DST** (formé de Stantec Expert Conseil Ltée, SNC-Lavalin Inc. et Consultants Aecom Inc.), selon les paramètres détaillés à la recommandation;

2° d'autoriser, un montant pour le paiement de la partie des honoraires et frais de l'arbitre que devra assumer la STM dans le cadre de la procédure d'arbitrage, de 50 000,00 \$, plus les taxes applicables, pour un montant total de **57 487,50 \$**.

	IMPUTATION
Centre	13100
Compte	551250

CA-2016-066 AUTORISER LE PROJET PILOTE EMBARQUEMENT DANS LES AUTOBUS PAR LES PORTES ARRIÈRE

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'autoriser, en vertu de l'article 76 du R-105, le *Règlement concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal*, et en vertu de l'article 40 du R-036, le *Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Montréal*, dans le cadre d'un projet pilote se terminant au plus tard le 19 juin 2016 inclusivement, l'embarquement des détenteurs de titre mensuel ou hebdomadaire valide, sans avoir à valider ceux-ci, par les portes arrière dans les autobus articulés de la STM sur la ligne 121 Sauvé / Côte-Vertu à partir du 21 mars 2016;

2° d'autoriser, en vertu de ces mêmes articles, le directeur général à étendre le projet pilote à d'autres lignes d'autobus durant cette période ou de mettre fin au projet avant cette date si les objectifs ont été atteints.

CA-2016-067 ADJUGER UN CONTRAT
FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C.
MISE EN VALEUR DES VOITURES DE MÉTRO MR-63
STM-4674-11-13-62

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Jean-François Parenteau
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'adjuger à **FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C.** un contrat de mise en valeur des voitures de métro MR-63 pour un crédit de **(996 228,07 \$)** plus les taxes de **149 185,15 \$**, pour un crédit total de **(1 145 413,22 \$)**, toutes taxes actuelles incluses, le tout ajusté conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4674-11-13-62 et à la soumission produite par l'adjudicataire;
- 2° d'autoriser l'exercice de l'option pour le traitement et la gestion des matières dangereuses résiduelles au montant maximum de **1 016 427,00 \$** plus les taxes applicables de **152 209,94 \$** pour un montant total maximum de **1 168 636,94 \$**;
- 3° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant total pour la Société de **23 223,72 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4674-11-13-62).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	255000
Règlements d'emprunt	R-042-4

CA-2016-068

OCTROYER UN CONTRAT

GIRO INC. / LE GROUPE EN INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE
DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION DES FONCTIONNALITÉS SPÉCIFIQUES AU
PROJET EXTRA - CONNECTE AU PROGICIEL ACCES
STM-5198-11-15-68

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'octroyer à **GIRO INC. / LE GROUPE EN INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE** un contrat pour le développement et l'intégration des fonctionnalités spécifiques au projet EXTRA - Connecte au progiciel ACCES, au montant de **1 715 306,00 \$**, plus les taxes de **256 867,07 \$**;
- 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 972 173,07 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat de services numéro 1166 joint à la recommandation (STM-5198-11-15-68).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Comptes	551440	551440	Multiple
Ordres internes	479003	479007	Multiple
Règlement d'emprunt	R-155	R-155	R-155
Montants	291 645,58 \$	487 096,19 \$	1 193 431,30 \$

CA-2016-069

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 11 h 15.

Les résolutions CA-2016-063 à CA-2016-069 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire générale



SYLVIE TREMBLAY